

Date rédaction	01/2021	Lieu	FIM Granville	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	03/12/2021		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			X	
M. Gilbert Doucet	Titulaire				X
M. Daniel Denis	Suppléant			X	
M. Olivier Lemaïgnen	Suppléant			X	
Représentants du conseil municipal de Granville					
M. Vallée	Titulaire				X
M. Cosson James	Suppléant				X
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire			X	
Mme Adeline Denizot	Suppléante				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Jérôme Desvaux	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Didier Leguelinel	Titulaire			X	
M. Guy Montreuil	Titulaire			X	
M. Florian Guérin	Titulaire			X	
M. Eric Leguelinel	Suppléant				X
M. Yann Grosse	Suppléant			X	
M. Franck Lemonnier	Suppléant				X
Représentants de l'activité plaisance					
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire				
M. Damien Hue	Titulaire			X	
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire			X	
M. Jean-Paul Labrose	Suppléant			X	
M. Yves Hubert	Suppléant				X
M. Gérard Mongin	Suppléant			X	
Représentants de l'activité commerce					
M. Pascal Blanchet	Titulaire			X	
M. Hugues-Robert Gros	Titulaire			X	
M. Antoine Busiaux	Titulaire				X
M. Olivier Normand	Suppléant				X
M. Samuel Delaunay	Suppléant			X	
M. Yann Hantone	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Sylvie Gâté	Conseillère départementale				X
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	
M. Laurent Clergeau	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 3 décembre 2021 au Groupe FIM à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. S. Gautier, demande que **M. Taillebois** soit excusé pour son retard étant engagé par ailleurs, et invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Gautier** demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2021. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. Leteissier présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- ACTIVITE COMMERCE :

M. Leteissier présente l'activité commerce,

M. Lemaigre détaille les chiffres partiels 2021 :

- le trafic passager avec Chausey enregistre 148 298 passages en 2021 contre 146 625 en 2020 ;
- en raison de la crise sanitaire il n'y a pas eu de passages avec Jersey en 2021 ;
- le fret avec Jersey accuse une baisse de 15 % : 7 809 tonnes en 2021 contre 9 270 tonnes en 2020, avec 88 escales contre 127 en 2020 ;
- aucun trafic vrac marchandises n'a été enregistré en 2021, 4 200 tonnes en 2020.

Il explique que la problématique du SIVEP qui n'est toujours pas réglée se traduit par une perte de trafic de fret qui passe désormais par Saint-Malo.

M. Pillon informe qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet sur ce sujet, resté sans réponse.

M. Blanchet souligne l'importance de ce sujet.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente :

1 ° les travaux et investissements effectués en 2021 par la SPL :

- mise en place eau/électricité sur le ponton dans l'avant-port : 10 000 € HT

2° les travaux et investissements prévus en 2022 par la SPL :

- barrières automatiques : 15 000 € HT ;
- treuil câble pour la manutention : 20 000 € HT ;
- réorganisation de l'atelier : 15 000 € HT ;
- remise en état de la grue Mantsinen : 30 000 € HT ;
- informatique : 1 600 € HT ;
- SIVEP : dossier en cours.

M. Blanchet demande des précisions sur les barrières automatiques.

M. Lemaigre explique que ces barrières permettront de fermer le quai Sud, derrière le hangar quai d'Orléans afin de sécuriser les opérations de chargement, il informe qu'un repeneur a été trouvé pour « la sauterelle » qui ne fonctionne plus pour un montant de 30 k€.

M. Lemaignan informe que la mise en vente a été proposée au Département qui a approuvé.

- ACTIVITE PECHE :

M. Lemaigre présente l'activité partielle de la pêche en 2021 (janvier à septembre).

7 377 tonnes ont été débarquées sous criée de Granville contre 6 253 tonnes en 2020.

Il souligne qu'en 2021 on a retrouvé l'activité de l'année 2019.

M. Leguelinel explique que les chiffres de la coquille Saint Jacques sont rassurants. La baisse de valeur enregistrée, s'expliquant en partie par la période de confinement et la fermeture des restaurants.

M. Lemaignan précise que les statistiques partielles ont été présentés en conseil de criée fin octobre 2021.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente :

1 ° les travaux et investissements effectués en 2021 par la SPL :

- mise aux normes de l'installation frigorifique de Pirou (en cours) : 45 000 € ;
- nouveau serveur informatique : 76 000 € ;
- maintenance de l'élévateur pêche : 60 000 € ;
- achat d'un chariot élévateur : 34 000 € ;
- emballages : 45 000 € ;
- entretien du chenal/ butte du feu rouge : 18 000 € ;
- changement de l'automate de distribution de glace : 17 000 € ;
- remise à niveau des potences / palans : 15 000 € ;
- plateforme de stockage emballage : 11 000 € ;
- changement d'une porte du frigo et d'un rideau de frigo : 10 000 € ;
- remise à niveau du parc de transpalettes électrique et manuel : 5 000 € ;
- balances : 3 000 € ;
- gerbeur Pirou (en cours) : 5 000 € ;
- refonte du système de vidéo surveillance (en cours) : 25 000 € ;
- pose de grilles sous la criée (effectuée en interne) ;
- réfection des viviers (effectuée en interne).

2° les travaux et investissements prévus en 2022 par la SPL :

- station avitaillement pêche de carburant (report 2021) : 350 000 € ;
- semi-remorque et camion (sous réserve de subventions) : 150 000 € ;
- installation frigorifique de la criée (sous réserve de subventions) : 200 000 € ;
- chariot élévateur : 40 000 € ;
- emballages RFID : 30 000 € ;
- clients légers salle des ventes : 21 000 € ;
- évaporateur machine à glace : 12 000 € ;
- 2 potences : 10 000 € ;
- point de pesée : 20 000 € ;
- réorganisation du réfectoire : 15 000 €.

M. Lemaigre donne des précisions sur la reprise des potences,

M. Clergeau présente le projet de la station d'avitaillement et de pompage des eaux grises/noires.



Suit un échange avec **M. Blanchet** qui ne valide pas l'emplacement prévu. Il demande que soit étudiée la possibilité de positionner un poste d'avitaillement dans l'avant-port.

M Leguelinel demande également à ce que le sujet soit retravaillé notamment au regard des usages au niveau du quai Ouest.

M. Clergeau fait part de la difficulté de satisfaire tous les usages et propose d'attendre le recrutement du bureau d'étude qui va assister la SPL afin de confirmer ou non les orientations avec une ultime réunion de concertation avec les usagers.

- ACTIVITE PLAISANCE :

M. Lemaigre présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2021.

2 634 bateaux visiteurs ont fait escale en 2021 au port de plaisance contre 2 556 en 2020.

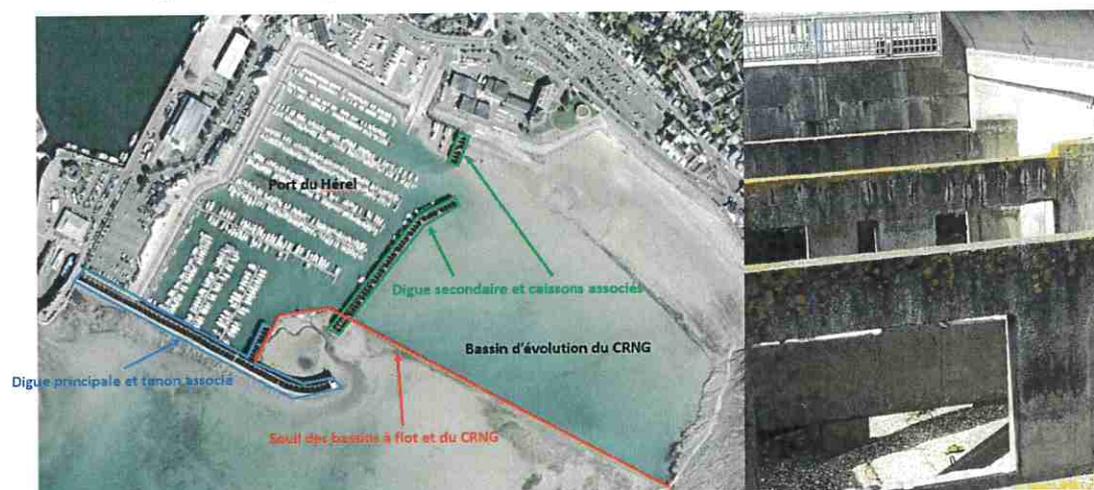
Il précise qu'il y a eu un bon taux de fréquentation pendant la période estivale de visiteurs français par rapport aux autres ports régionaux.

M. Blanchet précise qu'au vu de l'intérêt du bassin de navigation de Granville, il est noté un nombre important de sorties à la journée.

Point sur les travaux :

1° les travaux sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de la Manche prévus en 2022 :

- diagnostic et inspections détaillées des digues du Hérél : estimation en cours



M. Clergeau présente les travaux d'inspections des digues du Hérél prévus en 2022.

M. Lemaigre présente les travaux SPL :

2° les travaux et investissements effectués en 2021 par la SPL :

- vidéosurveillance : 45 000 € HT ;
- maintenance de l'élévateur : 36 000 € HT ;
- conduites du dragage : 120 000 € HT ;
- mouillages de l'avant-port : 75 000 € HT

3° les travaux et investissements prévus en 2022 par la SPL :

- dragage du bassin du Hérél (2021-2022): 450 000 € HT ;
- parking : 215 000 € HT ;
- modification de la station de carburant de la plaisance : 10 000 € HT ;
- aire de carénage : 20 000 € HT ;
- réfection du terre-plein : 50 000 € HT ;
- réorganisation du bureau du port : 15 000 € HT ;
- maintenance de l'élévateur : 10 000 € HT ;
- informatique : 3 800 € HT ;
- diagnostic port propre : 6 000 € HT ;
- suivi environnemental du dragage du bassin du Hérél : 33 000 € HT.

M. Clergeau présente le calendrier des travaux de dragage du port du Hével :

- démarrage du chantier : 19/10/2021 ;
- interruption pour consolidation fixation de la conduite terrestre ;
- 20 000 m³ dragués au 02/12/2021 ;
- fin prévisionnelle des travaux : avril 2022 ;
- réunion de suivi environnemental (SMEL + Labéo) : 10/11/2021.

M. Gautier informe qu'une réflexion est en cours entre la SPL et le CD 50 concernant la maîtrise des parkings des espaces portuaires. Les accès seraient limités et réservés aux usagers du port. Il reste à définir les modalités, les limites et les conditions d'accès en concertation avec la ville de Granville.

M. Lemaigre précise que la communauté de communes Granville Terre et Mer participe à la concertation, dans le cadre de sa compétence sur la mobilité.

M. Blanchet demande si un groupe de travail va être constitué.

M. Lemaignan répond affirmativement qu'un groupe de travail sera constitué avec GTM, la ville de Granville et les usagers du port.

M. Blanchet souligne l'importance d'associer les usagers.

M. Lemaigre indique que la station à carburant plaisance va évoluer afin de pouvoir fournir deux postes simultanément.

M. Carli demande des précisions sur la réorganisation du bureau du port.

M. Lemaigre répond que cela concerne des aménagements pour le personnel.

M. Blanchet indique que la station eaux grises et noires du Hével ne fonctionne pas.

M. Lemaigre répond que c'est une question de raccord, tous les usagers n'ayant pas celui adéquat.

M. Blanchet souligne un problème de vitesse de pompage.

M. Lemaigre fait part qu'il n'a pas eu connaissance de cette information.

M. Lemaignan propose que les professionnels viennent faire un test, s'il ne s'avère pas concluant, le nécessaire sera fait pour améliorer le dispositif en les y associant.

M. Lemaigre propose d'organiser cette rencontre rapidement.

TARIFS 2022

M. Leteissier présente les tarifs 2022 et précise que le conseil d'administration de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche a validé, lors de sa séance du 19 novembre 2021, les tarifs portuaires 2022. Les différentes grilles tarifaires 2022, ont été rédigées avec une augmentation de **1,79 %** en moyenne, par rapport à celles de 2021. (*cette augmentation est basée sur l'indexation prévue au contrat de concession confié par le Département*).

Il poursuit en présentant les modifications apportées aux tarifs d'outillages du commerce, de la pêche et de la plaisance, ainsi qu'aux droits de port de la pêche.

M. Gautier précise que l'arrêté des tarifs est signé par le président du Département après avis du conseil portuaire.

M. Leguelinel souligne que des investissements sont nécessaires notamment à la criée mais s'interroge sur les fonds de roulement qui existaient il y a un an. Il précise que le choix du Département et de la SPL a été d'abandonner les fonds de roulement à la CCI ON, alors qu'ils auraient dû servir à l'entretien. On ne peut demander aujourd'hui une augmentation aux pêcheurs qui ont le sentiment de payer deux fois.

M. Lemaignan explique qu'au 31 décembre 2019 le fond de roulement rattaché à l'activité pêche s'élevait à 599 665 €. La CCI ON a ensuite fait des investissements tels que la machine à glace qui n'a pas été totalement amortie, l'amortissement a donc été pris sur le fond de roulement.

M. Leguelinel fait part que la réalisation des investissements passe par une augmentation des taxes, et ne pense pas que ce soit une méthode d'augmentation pérenne. Il demande s'il est

envisagé un recours à l'emprunt. Le déficit d'entretien définit le volume financier nécessaire puis on redéfinit les taxes nécessaires sur ces années-là puis on arrête l'augmentation des taxes.

Il fait part de sa satisfaction quant à l'enlèvement des ordures sur le port, mais souligne qu'on se retrouve avec des déchets qui ne sont pas liés à l'activité pêche. Il s'interroge sur la manière d'estimer de ce qui peut être attribué à la pêche.

M. Lemaigre indique que le calcul est sur le volume de déchets traités.

M. Leguelinel indique qu'il est normal que les pêcheurs participent mais que l'augmentation des taxes n'est pas forcément toujours la réponse.

M. Lemaignan explique qu'une facturation forfaitaire par type de navire pourrait être envisagée, par exemple : 500 € pour un chalutier et 250 € pour un caseyeur.

M. Leguelinel souhaite que cette taxe soit modulable annuellement et davantage identifiable par le pêcheur, et qu'elle soit bien utilisée pour le retrait des déchets.

M. Taillebois souligne que passer au réel est plus impactant pour les pêcheurs.

M. Gautier propose d'adapter la solution la plus juste tous les ans.

M. Leguelinel explique que la quantité de déchets n'est pas forcément liée à l'augmentation du chiffre d'affaires. La facturation par la taxe n'est pas équitable. Il précise qu'il n'est pas question de recréer un fond de roulement en pérennisant des augmentations de taxes.

M. Taillebois souligne que la taxe sera obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

M. Leguelinel répond qu'elle est déjà payée.

M. Lemaignan précise que la proposition de taxation est un pourcentage de la REPP par navire.

M. Leguelinel acquiesce mais à N+1 et demande qu'une vérification sur les utilisateurs des bennes soit réalisée.

M. Lemaigre souligne l'utilité de la vidéosurveillance pour la réalisation de cette action et informe que la refonte du système est en cours.

M. Gautier précise que passer à la forme forfaitaire, revient à percevoir les taxes au second semestre pour le gestionnaire.

M. Lemaigre propose de présenter ce qui a été traité lors du prochain conseil portuaire.

M. Montreuil fait part qu'en fonction de la taille du chalutier, la valeur des déchets n'est pas la même.

M. Pillon souligne que la solution la plus équitable est le pourcentage.

M. Lemaigre propose de partir sur 0,1% et de réévaluer en fonction du réel.

M. Gautier demande qu'un groupe de travail soit constitué sur ce sujet afin de statuer lors du prochain conseil portuaire pour une mise en place au second semestre 2022.

M. Montreuil propose la mise en place de sacs poubelles « réservés aux usagers du port ».

M. Gros porte l'attention des membres du conseil portuaire sur la suppression de l'abattement pour les excursionnistes vers les îles Anglo-Normandes. Il informe que cette clientèle est de plus en plus nombreuse, et que cela va pénaliser les exploitants.

M. Blanchet demande la définition du mot « excursionniste ».

M. Gros répond que ce sont des personnes dont le séjour est de plus de 24 heures.

M. Lemaignan explique que ce sont des passagers qui ne font pas un aller et retour dans la journée.

M. Gros précise que la question ne se pose pas de la même manière sur Chausey et sur Jersey.

M. Lemaignan souhaite que les compagnies donnent les bons chiffres.

M. Gautier demande si cette règle était appliquée auparavant.

M. Gros répond affirmativement.

M. Gautier propose de maintenir si on est capable de les flécher, mais qu'il est clair que cela ne peut pas être appliqué à tous les passagers.

M. Blanchet répond qu'il existe des logiciels qui permettent de flécher excursionnistes ou non excursionnistes.

M. Gros indique que ce n'était pas appliqué équitablement.

M. Gautier précise qu'il faudra que ce soit transparent, et confirme son accord de laisser en l'état.

M. Leguelinel interroge sur l'abandon du type 24 (facturation hors criée), et souhaite l'utilisation des bacs sous criée.

M. Lemaigre répond que l'acheteur n'est pas connu.

M. Montreuil fait part de son souhait d'utiliser des bacs de la criée sur type 14, et propose de facturer au navire.

M. Lemaigre répond que la consignation de bacs de type 14 est possible, avec facturation des bacs manquants.

M. Leteissier précise que seul le pourcentage de la redevance concernant les déchets est retiré des tarifs. Un point sera effectué lors du prochain conseil portuaire.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur la proposition des tarifs 2022.

Ils sont approuvés sous réserve de la prise en compte des remarques.

BUDGETS ATERRISSAGE 2021 - PREVISIONNEL 2022

M. Blanchet demande le montant du fond de roulement CCI.

M. Lemaignan informe que le montant s'élevait à 1 896 000 €.

M. Blanchet note que le fond de roulement a été laissé à la CCI, et fait part que le budget est un prévisionnel sans antériorité. Il interroge sur la présentation reprise sur le modèle précédent à savoir activité par activité alors qu'il s'agit d'une seule concession.

M. Delaunay demande une présentation par activité.

M. Lemaignan explique que l'entretien est fait par le service outillage de la SPL, 36,5 % des dépenses de personnel concerne la plaisance, 19 % des dépenses de personnel concerne la pêche, la présentation sera revue pour les années à venir.

M. Blanchet souligne que l'activité commerce est catastrophique.

M. Lemaignan répond que cela ne concerne que l'activité fret générale, pas l'activité fret avec les îles anglo-normandes.

M. Blanchet demande si une présentation globale du budget sera faite au prochain conseil portuaire.

M. Lemaignan répond que cela dépend de ce qui est souhaité.

MM Blanchet et Leguelinel souhaitent une présentation par activité mais en y ajoutant une présentation globale des budgets.

M. Lemaignan informe que le budget de l'activité commerce n'est pas le reflet de la réalité car beaucoup de tâches sont effectuées en interne.

M. Gautier confirme que la clé de répartition ne représente pas forcément la réalité puisqu'il n'y a qu'un seul de contrat de concession.

M. Lemaignan propose d'affiner les clés de répartition à savoir énergie, personnels etc...

M. Leguelinel demande à quoi correspondent les produits exceptionnels de la pêche.

M. Lemaignan répond que cela correspond en général à des subventions.

M. Gautier précise que la dotation aux provisions correspond aux provisions de dragage et que pour 2022, il y a un programme d'investissement important.

M. Labrosse, demande à revoir le statut juridique des AOT compte tenu de l'évolution de la pratique de la plaisance. Il explique qu'il y a une orientation vers une utilisation collective des navires et donc une possession en multi propriété.

M. Gautier répond que des réflexions sont en cours, Boat club, location, propriété, et confirme qu'on assiste à une évolution. Les AOT devront évoluer en fonction du modèle retenu.

Un équilibre reste à trouver avec les loueurs professionnels. Il est constaté qu'il y a de la place pour la location.

M. Blanchet demande de la vigilance par rapport aux professionnels dont c'est le métier, et informe que des plaisanciers proposent des journées en mer sur des bateaux privés.

M. Gautier confirme que cela ne doit pas venir au détriment des professionnels.

M. Blanchet explique que la grue du feu vert a été payée par le Département, désormais il lui est demandé de payer son utilisation. Il informe qu'il n'a pas payé sa facture et demande la prise en charge d'un montant de 10 000 €/an par la ville ou Granville Terre et Mer. Concernant les pontons « feu vert » ouverts à la pêche l'hiver, il souhaite y trouver de la place disponible.

M. Gautier explique que la ville a reçu **M. Blanchet** concernant la grue, une discussion doit être engagée avec la SPL, chacun étant prêt à payer sa part, GTM et Ville.

M. Lemaigre précise que **M. Blanchet** étant l'utilisateur, une facture a été engagée, aussi c'est à la compagnie de se faire rembourser par GTM et la Ville.

M. Taillebois demande qu'une réunion soit prévue afin de trouver une solution.

M. Blanchet demande ce qu'il en est de la vidéosurveillance.

M. Lemaigre informe que la 2ème phase de déploiement de la vidéosurveillance est prévue en 2022.

En l'absence d'observations, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 10 février 2022

Le président du conseil portuaire

Yvan Taillebois

